



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération :
D-07102022-6

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice :** 23

Date de convocation du : 30 septembre 2022

Présents : 19

Présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire

Votants : 22

Objet :

Formant la majorité des membres en exercice

FINANCES:
Tarifs « Cours de Pastel »

Absent (s) représenté (s): Monsieur CLARISSE Florian a donné pouvoir à Monsieur GOMES Thierry, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ATRIDE Edie a donné pouvoir à Monsieur ROI Mehdi

Absent (s) excusé (s):

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane,

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain BOURDAUX est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les ateliers de pastels organisés par la commune sont maintenus pour l'année scolaire 2022-2023. Un artiste professionnel sera présent pour encadrer ces ateliers.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs annuels à cet atelier à savoir :

	Commune et hors commune		Habitants de Ferrières				Hors commune			
	Enfants	Adulte	Enfants -9ans	Enfant de 9ans à 13 ans	Adulte En initiation	Adulte en perfectionnement	Enfants -9ans	Enfant de 9ans à 13 ans	Adulte En initiation	Adulte en perfectionnement
Cours d'essai 2 heures	15€	20€	-----	----- -	-----	-----	----- -	-----	-----	----- ---
2 heures de cours	----- --	-----	25€	50€	75€	125€	35€	75€	120€	200€
4 heures de cours	----- --	----- -	50€	100€	150€	200€	75€	150€	200€	300€

Le cours d'essai n'est valable qu'une seule fois par personne et par an.

Les cours ont lieu deux fois par mois.

DÉLIBÉRATION

VU l'article L.2313 du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs annuels d'inscription à l'ATELIER PASTEL

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs annuels de l'atelier pastel par année scolaire comme suit :

	Commune et hors commune		Habitants de Ferrières				Hors commune			
	Enfants	Adulte	Enfants -9ans	Enfant de 9ans à 13 ans	Adulte En initiation	Adulte en perfectionnement	Enfants -9ans	Enfant de 9ans à 13 ans	Adulte En initiation	Adulte en perfectionnement
Cours d'essai 2 heures	15€	20€	-----	----- -	-----	-----	----- -	-----	-----	----- ---
2 heures de cours	----- --	-----	25€	50€	75€	125€	35€	75€	120€	200€

4 heures de cours	----- -	----- -	50€	100€	150€	200€	75€	150€	200€	300€
----------------------------	------------	------------	-----	------	------	------	-----	------	------	------

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),
Le 7 octobre 2022



Le Maire,

Mireille MUNCH
Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN,
43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et sa transmission
aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours
citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2022**
et affichage du : **14 OCT. 2022**

Le Maire,



Mireille MUNCH
Mireille MUNCH